



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

ATELIER  
10/06/2021

# AIDES AUX ENTREPRISES TOURISME



**Pays de serres  
en quercy**  
communauté de  
communes



Mesures de soutien  
à l'emploi des jeunes  
(1 jeune, 1 solution)

**CONTACT : Pôle emploi**

**Castelsarrasin,**

**Cécile MERMILLIOD**

**[cecile.mermilliod@pole-emploi.fr](mailto:cecile.mermilliod@pole-emploi.fr)**

**Association Quercy Pays de Serres :**

**05 63 94 65 13 // [info-acqps@orange.fr](mailto:info-acqps@orange.fr)**

## ■ **Parcours Emploi compétences**

- L'aide à l'insertion professionnelle attribuée à l'employeur qui recrute en PEC un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'élève à 65 % du SMIC.
- PEC ouverts aux employeur du secteur non-marchand.
- Le contrat de travail doit remplir les critères suivants :
  - un CDD ou un CDI,
  - Durée minimale : 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois
  - Minimum hebdomadaire de 20 h.



Mesures de soutien  
à l'emploi des jeunes  
(1 jeune, 1 solution)

## **Alternances et Services civiques**

- Une aide exceptionnelle de 5 000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans ou de 8 000 € pour recruter un alternant de plus de 18 ans.
- Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de missions de service civique supplémentaires (de 6 à 12 mois, indemnisées) pour permettre à des jeunes de gagner en expérience et compétences en s'engageant dans des associations, des collectivités territoriales des services de l'État ou des établissements publics.

**CONTACT : Pôle emploi Castelsarrasin, Cécile MERMILLIOD**

[cecile.mermilliod@pole-emploi.fr](mailto:cecile.mermilliod@pole-emploi.fr) //

**Association Quercy Pays de Serres : 05 63 94 65 13 // [info-acps@orange.fr](mailto:info-acps@orange.fr)**



## Chèques France numérique

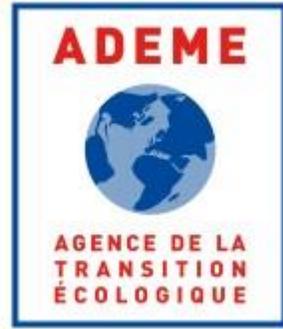
**Dossier à déposer**

**en ligne :**

**<https://cheque.france.num.gouv.fr/ecom/>**

- **Chèque forfaitaire de 500 euros** pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation supportées par certaines structures.
- Le dispositif pour les entreprises de moins de onze salariés qui présentent des dépenses éligibles, ont un CA annuel inférieur à 2 millions d'euros HT. Les associations peuvent être éligibles au chèque France Num si elles sont assujetties aux impôts commerciaux ou emploient au moins un salarié.
- **Deux types de dépenses sont éligibles :**
  - L'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un Etat membre de l'Union européenne.
  - L'accompagnement à la numérisation par un consultant privé référencé sur ce téléservice.

**Pièces à joindre : Une ou plusieurs factures datées entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.**



## AAP dans le cadre du fonds de soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable

**CONTACT : Mme Viviane SAMPARA, consultante en développement des entreprises :**

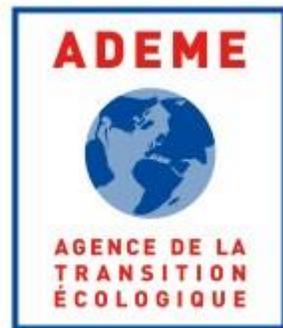
[v.sampara@montauban.cci.fr](mailto:v.sampara@montauban.cci.fr)

**05 63 22 26 26**



**CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE**

- Le Fonds Tourisme Durable est doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros et comporte 3 volets : l'opération « 1000 restaurants », les hébergements touristiques et le développement d'une offre slow tourisme.
- Soutien, via des subventions, des initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation des projets.
- Bénéficiaires : opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM....), notamment les restaurateurs et les hébergeurs implantés dans les zones rurales en particulier.
- L'ADEME est désignée pour gérer le fonds. Les bénéficiaires peuvent identifier les aides auxquelles ils peuvent prétendre en se connectant ici.
- Ils sont invités à contacter Mme Viviane SAMPARA, référente de la CCI, pour réaliser gratuitement un diagnostic environnemental et un plan d'action.



## Appel à projet Slow tourisme

**CONTACT : Mme Viviane  
SAMPARA, consultante en  
développement des entreprises :**

[v.sampara@montauban.cci.fr](mailto:v.sampara@montauban.cci.fr)

**05 63 22 26 26**



**CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE**

- **Les piliers du slow tourisme** : Favoriser l'expérience du touriste, en s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité énergétique pour limiter les impacts environnementaux. / Porter attention à la gestion du temps. / Avoir recours à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires. / Impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.
- **TPE et PME, associations, SCOP, SEM, micro-entreprises incluses : Chambres d'hôtes, meublés de tourisme ou assimilés**
- Mise en valeur des patrimoines culturels ou naturels / Développement de produits ou services d'itinérance douce / Création de services touristiques innovants / Création et/ou adaptation d'hébergements touristiques
- Une aide financière pour les projets d'un coût minimum de 20 000€ / Une aide financière à hauteur maximale de 70 % du coût total du projet plafonnée à 200 000€
- **2 types d'accompagnement** financés en fonction de la nature du projet : Accompagnement au diagnostic, conseil et ingénierie ou accompagnement à l'ingénierie, à l'animation et à la réalisation
- **APP ouvert de Septembre à octobre 2021**



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

## « Pass Occitanie »



CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE

CONTACT CCI

**Sandrine VOLLAND**

Conseillère Entreprises

[s.volland@montauban.cci.fr](mailto:s.volland@montauban.cci.fr)

- **Soutenir les projets d'investissements matériels de production, d'innovation, de diversification, dans leurs besoins d'accompagnement commercial, de transformations technologiques, numériques, énergétiques, et écologiques ainsi qu'aux équipements liés.**
- **Entreprises éligibles** : Entreprise indépendante de moins de 50 salariés (et CA < 10 M€) comptant au moins un ETP. Les entreprises individuelles et les entreprises en régime micro-social sont exclues. Disposant d'un 1er bilan d'activité sur 12 mois minimum. Entreprises en création avec sollicitation du LEADER. **Associations éligibles** si elles ont un agrément ESS ou si le compte de résultat de la structure fait apparaître au moins 50% de recettes issues de la production de biens ou services
- **Dépenses éligibles** : les dépenses investissements matériel neuf ou d'occasion achetés à un professionnel (et aménagements liés) pour une dépense unitaire minimale de 1000 € HT / transition numérique / écologique
- les dépenses de prestation externes, conseils et étude ; plafonnées à un coût journée de 1 200 € H.T
- **Taux d'intervention de 50% des dépenses éligibles / 70% pour des dépenses d'innovation. Plafonnée à 20 000€, assiette éligible minimale de 5 000€.**



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

## Contrat relance tourisme



CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE

CONTACT CCI

**Sandrine VOLLAND**

Conseillère Entreprises

[s.volland@montauban.cci.fr](mailto:s.volland@montauban.cci.fr)

- **Entreprises éligibles** : hébergement, la restauration, les activités de loisirs et les activités réceptives
- **Des conditions plus restrictives seront demandées pour les meublés de tourisme et chambres** : ouvert à minima 4 mois dans l'année / engagé dans une démarche de qualité ou adhésion à une filière « Tourisme de nature », « Qualité Tourisme Occitanie Sud de France » pour les chambres d'hôtes / Avoir une capacité minimum après travaux : de 10 personnes pour les meublés ou 3 chambres pour les chambres d'hôtes.
- **Les restaurants** : Restaurants de moins de 100 couverts ; Références sérieuses du chef ; Démarche de labellisation engagée (étoile, maître restaurateur, qualité tourisme Occitanie Sud de France, cocotte logis de France...) ou référencement dans des guides gastronomiques (Gault et Millau, Michelin...) ;
- **Les dépenses éligibles : investissements immatériels, matériels. Projet global. Avance remboursable ou subventions**
- **Le seuil minimum de l'assiette éligible est de 40 000€ HT / de 30% à 50% selon l'importance du projet / Plafond de 200 000€**



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

## Pass relance tourisme



CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE

CONTACT CCI

**Sandrine VOLLAND**

Conseillère Entreprises

[s.volland@montauban.cci.fr](mailto:s.volland@montauban.cci.fr)

- La modernisation, la mise aux normes et la transition énergétique et solidaire ; Le conseil stratégique ; La stratégie numérique et l'amélioration des performances de l'entreprise ; La stratégie d'innovation ; La stratégie d'internationalisation.
- **Les critères sont les mêmes que pour le contrat tourisme**
- **Les dépenses éligibles : Travaux d'aménagement, achat équipements, transition numérique, dépenses liées à la stratégie d'innovation...**
- Subvention d'investissement. Le taux d'intervention de 50%. Le montant de l'aide est plafonné à 20 000 €. L'assiette éligible minimale est de 5 000€ HT
- Le seuil minimum de l'assiette éligible est de 40 000€ HT / de 30% à 50% selon l'importance du projet / Plafond de 200 000€



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

## « Contrat / Pass relance tourisme social et solidaire »



CCI MONTAUBAN  
ET TARN-ET-GARONNE

CONTACT CCI

**Sandrine VOLLAND**

Conseillère Entreprises

[s.volland@montauban.cci.fr](mailto:s.volland@montauban.cci.fr)

- Les hébergements éligibles sont les structures suivantes relevant du Tourisme Social et Solidaire : Villages de vacances, Maisons familiales de vacances, Centres de vacances, Auberges de jeunesse, Centres internationaux de séjour et autres structures de l'ESS
- **Conditions** : Ouverture de commercialisation de 4 mois minimum par an, existence d'une convention en vigueur dans l'année précédant le dépôt de dossier avec un organisme social d'aide aux vacances, pour les villages de vacances, classement national tourisme au minimum 2 étoiles après travaux.
- **Dépenses éligibles** : travaux, équipements, transition numérique, mise aux normes...
- **Pass** : Subvention d'investissement. Le taux d'intervention est de 50%. Le montant de l'aide est plafonné à 20 000 €. L'assiette éligible minimale est de 5 000€ HT
- **Contrat** : Avances remboursables / subventions : Le seuil minimum de l'assiette éligible est de 40 000€ HT / de 30% à 50% selon l'importance du projet / Plafond de 400 000€



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée



**GARONNE QUERCY GASCogne**  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

# Dotation innovation Expérimentation 2018-2021

**CONTACT PETR**

**Emilie VERCAUTEREN**

Tél. 05 63 29 50 73

[emilie.vercauteren@petr-gqg.fr](mailto:emilie.vercauteren@petr-gqg.fr)

- **Thématique 1 : Affirmer l'identité du PETR et promouvoir une offre touristique et culturelle structurée**
- **Thématique 2 : Réduire l'empreinte écologique liée à nos modes de vie (alimentation, mobilité, habitat)**
- Associations / entreprises / collectivités
- **Type d'opération** : Soutien des actions d'investissements et des études externalisées correspondant aux deux thématiques innovantes et expérimentales et n'étant pas subventionné par des dispositifs classiques de la Région
- **Taux d'intervention** : 30 % du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle
- **Exemple de dépenses** : Signalétique touristique, investissement lié au loisir, itinérance douce, achat de vélos, valorisation du patrimoine, soutien à l'agrotourisme, gestion des déchets, valorisation des produits locaux,

## Quelques règles



**Ne pas démarrer les travaux avant le dépôt de dossier.**

**Ne pas signer de devis avant réception de l'accusé de réception.**

CONTACT

■ **Sarah CONQUET**

**Chargée de mission revitalisation et  
développement territorial**

■ **05 63 94 38 43 / 07 85 83 91 01**

■ **[s.conquet@cdc-psq.fr](mailto:s.conquet@cdc-psq.fr)**

■ **9 Bis Place des Cornières  
82 110 LAUZERTE**